



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Adefo

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Adefo

6 Rue Ez Penottes - 21000 DIJON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Adefo

6 Rue Ez Penottes - 21000 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Adefo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Adefo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes généraux » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Adefo

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chalon sur Saône, le 17 juin 2026

KPMG SA

**Sylvie
Merle**
Signature
numérique de
Sylvie Merle
Date :
2026.06.17
14:37:12 +02'00'

Sylvie Merle

Associée

Adefo

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan Actif des Associations et Fondations
Dossier : CON - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif immobilisé		0,00	0,00	0,00
Immobilisation incorporelles		0,00	0,00	0,00
Frais de développement	87 778,89	34 506,42	53 272,47	62 932,06
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	71 183,08	70 902,56	280,52	841,72
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrain	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	3 430 942,93	1 605 810,09	1 825 132,84	1 945 901,21
Installations techniques, matériel et outillage industriel	605 066,48	551 076,93	53 989,55	85 588,53
Autres immobilisations corporelles	3 433 786,05	2 325 173,75	1 108 612,30	1 333 981,80
Immobilisations corporelles en cours,avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	9 624,00
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	323 644,00	0,00	323 644,00	317 376,25
Prêts	236 983,00	0,00	236 983,00	208 173,00
Autres immobilisations financières	31 544,21	0,00	31 544,21	33 228,52
TOTAL II	8 220 928,64	4 587 469,75	3 633 458,89	3 997 647,09
		0,00	0,00	0,00
Actif circulant		0,00	0,00	0,00
Stocks et en cours	7 469,91	0,00	7 469,91	94,79
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	914 291,64	114 027,47	800 264,17	1 279 161,07
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	606 031,23	0,00	606 031,23	707 256,03
Charges constatées d'avance	85 972,53	0,00	85 972,53	78 588,86
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	7 649 462,60	0,00	7 649 462,60	7 125 560,24
TOTAL III	9 263 227,91	114 027,47	9 149 200,44	9 190 660,99
Frais d'émission des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion Actif (VI)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	17 484 156,55	4 701 497,22	12 782 659,33	13 188 308,08

Bilan Passif des Associations et Fondations

Dossier : CON - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	312 562,39	312 562,39
Fonds propres complémentaires	180 474,31	180 474,31
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves pour projet de l'entité	2 144 508,69	2 114 668,13
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 127 343,18	2 097 502,62
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	2 022 960,57	1 984 274,43
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	42 690,51	31 846,75
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	2 317 654,66	2 127 992,28
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	63 199,64	59 808,13
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	0,00	0,00
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-396 423,63	-231 212,12
Résultat en attente d'affectation	0,00	0,00
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0,00	0,00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0,00	0,00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0,00	0,00
Excédent ou déficit de l'exercice	-185 877,63	68 526,70
Fonds propres consommables	0,00	0,00
Subventions d'investissement	198 146,15	218 179,70
Provisions réglementées	438 244,84	429 717,89
TOTAL I	5 111 019,32	5 308 403,55
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Fonds dédiés	3 381 788,57	3 654 946,96
TOTAL II	3 381 788,57	3 654 946,96
PROVISIONS		
Provisions pour risques	83 999,07	0,00
Provisions pour charges	451 398,72	535 768,63
TOTAL III	535 397,79	535 768,63
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	550 308,45	598 258,77
Emprunts et dettes financières diverses	11 315,84	14 025,84
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	815 496,37	565 876,98
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	1 662 310,01	2 098 463,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	174 714,68	190 919,95
Produits constatés d'avance	540 308,30	221 643,92
TOTAL IV	3 754 453,65	3 689 188,94
Ecart de conversion Passif (V)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	12 782 659,33	13 188 308,08

Compte de Résultat des Associations et Fondations		
Dossier : CON - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025		

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	0,00	0,00
Dont ventes de dons en nature	0,00	0,00
Ventes de prestation de service	1 812 784,75	2 076 686,83
Dont parrainages	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	13 691 216,10	13 569 651,94
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	6 438 371,67	6 208 405,24
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable	0,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public	12 951,57	16 183,62
Dons manuels	12 951,57	16 183,62
Mécénats	0,00	0,00
Legs, donations et assurances-vie	0,00	0,00
Contributions financières	1 300,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	194 483,94	217 775,64
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
Utilisations des fonds dédiés	851 529,76	1 266 232,19
Autres produits	801 140,05	636 761,54
TOTAL I	17 365 406,17	17 783 291,76

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0,00	-159,76
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	5 608 738,59	5 440 380,32
Aides financières	1 000,00	1 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés	778 613,78	743 884,01
Salaires	6 125 007,16	6 062 314,71
Cotisations sociales	2 853 334,25	3 073 627,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	597 932,40	704 539,20
Dotations aux provisions	183 652,09	0,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00	0,00
Report en fonds dédiés	578 371,37	950 867,01
Autres Charges	809 572,41	797 302,03
TOTAL II	17 536 222,05	17 773 754,84

I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-170 815,88	9 536,92
---	--------------------	-----------------

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	17 147,32	42 038,74
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits des immobilisations financières cédées	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0,00	0,00
TOTAL III	17 147,32	42 038,74

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	20 987,12	22 558,17
Différences négatives de change	0,00	0,00
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0,00	0,00
TOTAL IV	20 987,12	22 558,17

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 839,80	19 480,57
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-174 655,68	29 017,49

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00	71 225,27
TOTAL V	0,00	71 225,27

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	8 526,95	27 524,06
TOTAL VI	8 526,95	27 524,06

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-8 526,95	43 701,21
---------------------------------------	------------------	------------------

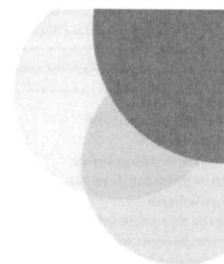
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 695,00	4 192,00

Total des produits (I+III+V)	17 382 553,49	17 896 555,77
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	17 568 431,12	17 828 029,07

EXCEDENT OU DEFICIT	-185 877,63	68 526,70
----------------------------	--------------------	------------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Bénévolat	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature	0,00	0,00
Mise à disposition de biens et services	0,00	0,00
Prestations	0,00	0,00
Personnel bénévole	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00



Annexe aux comptes annuels

de l'exercice clos le 31/12/2025

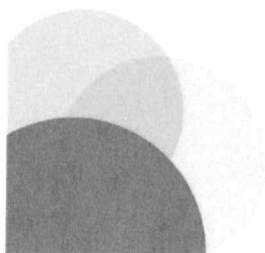


Table des matières

1	Objet social
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées
3	Description des moyens mis en œuvre
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture
5	Principes et méthodes comptables
5.1	Principes généraux
5.2	Déroptions
5.3	Principales méthodes comptables
6	Informations relatives aux postes du bilan
6.1	Actif immobilisé
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé
6.1.3	Titres immobilisés
6.2	Actif circulant
6.3	Fonds propres
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres
6.3.2	Subventions d'investissement
6.4	Fonds reportés et dédiés
6.5	Tableaux de variation des provisions
6.6	Dettes
6.6.1	Emprunts et autres dettes assimilés
6.6.2	Précisions sur d'autres dettes
6.6.2.1	Dettes sociales et fiscales
6.6.2.2	Autres dettes
6.7	Etat des échéances des créances et des dettes
7	Informations relatives au Compte de résultat
7.1	Résultats par activité ou établissement
7.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif
7.3	Produits du compte de résultat
7.3.1	Cotisations sans contrepartie
7.3.2	Produits de tiers financeurs
7.3.2.1	Concours publics
7.3.2.2	Subventions
7.3.2.3	Tableau des subventions
7.3.3	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges
7.4	Produits du compte de résultat
7.5	Informations relatives aux dirigeants
8	Informations relatives à l'effectif
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'Association considère la primauté de la personne en souffrance et en situation ou risque d'exclusion sociale, quel que soit l'âge (enfants, adultes). Cette primauté est inscrite dans ses valeurs et dans les méthodes qui en découlent.

Ses réponses sont dans la prévention, dans l'accueil, l'entraide, l'accompagnement de toute personne ou famille en difficultés personnelles et/ou sociales. La solidarité, la justice sociale constituent le terreau d'actions collectives visant à créer du lien social et à favoriser pour chacun le plein exercice de sa citoyenneté. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

L'Adefo gère :

Trois CHRS autorisés pour 249 places. Les places sont réparties de la façon suivante :

- Blanqui :
 - o 6 places urgence en regroupé
 - o 70 places insertion en regroupé
 - o 64 places insertion en diffus
 - o 31 places d'accompagnement sans hébergement (Dites Hors Les Murs)
- Sadi Carnot :
 - o 43 places urgence en regroupé avec mission alimenter
 - o 15 places de stabilisation en regroupé
- Le Pas : 20 places d'accompagnement sans hébergement (Dites Hors Les Murs)

	CHRS BLANQUI	CHRS LE PAS	CHRS SADI CARNOT
Caractéristiques du public accueilli	Ménages avec enfants à charge, en situation ou en risque de grande exclusion, en difficulté d'hébergement, cumulant diverses problématiques d'ordre social, sanitaire, et/ou médical.	Personne isolée ou ménages avec enfants en situation ou risque de prostitution	Ménages isolés fortement marginalisés sans passé locatif stable et cumulant des problématiques d'ordre social sanitaire, administratif, budgétaire et comportemental
Evolution majeure du public accueilli	Déficience avérée Problèmes de santé mentale croissants et problématiques addictives	Plus de personnes accompagnées avec des enfants en bas âge. Besoin d'une veille sociale importante de type accueil de jour	Vulnérabilité à prendre en compte. Accueil de personnes avec multi problèmes de santé nécessitant un hébergement en continu
Mode d'hébergement	Collectif et diffus hors les murs	Hors les murs	Collectif
Restauration	NON	NON	OUI
Participation financière	OUI	NON	OUI

	URGENCE METROPOLE – VAL DE SAONE – HAUTE COTE D'OR			CHU MIGRANTS
	CHU METROPOLE	CHU VAL DE SAONE	CHU HCO	
Caractéristiques du public accueilli	Femmes victimes de violence Familles expulsées	Tout type de public isolé ou famille très isolé des services sociaux	Idem Val de Saône	Familles en attente ou avec papiers provisoires
Evolution majeure du public accueilli	Familles en grandes difficultés éducatives	Peu de mobilités possibles	Rajeunissement du public	Vulnérabilité importante
Mode d'hébergement	Diffus	Diffus	Diffus	Diffus
Restauration	NON	NON	NON	NON
Participation financière	OUI	OUI	OUI	OUI

Modalités d'admission : Réception de la demande d'hébergement par le 115 de façon systématique.

Permanence des travailleurs sociaux de 8 h à 19 h sur le diffus, en dehors de ces périodes, premier accueil sur le CHRS Blanqui ou accord avec les partenaires sur les territoires ruraux.

Commentaire : ce sont en majorité des hommes, tous orientés par la commission SIAO, souvent originaires du territoire ou y ayant vécu.

Le tableau d'activité ne tient pas compte du travail de veille sociale et des visites d'anticipation CCAPEX et DALO effectuées par les travailleurs sociaux de l'accueil d'urgence, aussi bien sur l'agglomération dijonnaise que sur la Haute Côte-d'Or, le Val de Saône et le Val de Tille.

Du logement adapté :

	PENSION DE FAMILLE GENLIS	PENSION DE FAMILLE AUXONNE
Caractéristiques du public accueilli	Hommes seuls en majorité ayant des attaches sur le territoire	Même population
Evolution majeure du public accueilli	Problématiques de santé importantes	Même problématique
Mode d'hébergement	2 Collectifs de 7 et 8 places	2 collectifs de 10 et 5 places + 5 appartements en diffus à proximité
Restauration	NON	NON
Participation financière	OUI	OUI

Modalités d'admission : SIAO

Le Service de Prévention Familiale :

Agréé par le Conseil départemental, le service de Prévention familiale a pour mission le soutien du lien parent-enfant et se situe dans le champ de la protection de l'enfance.

L'activité se déploie sur deux sites historiques de l'ADEFO :

- 1 rue de la Prévôté à Dijon, locaux qui hébergent également le service d'Aide éducative à domicile renforcée depuis mai 2023.
- La maison familiale à Grancey le Château, lieu par ailleurs très sollicité par les partenaires du secteur social et médicosocial mais aussi par des particuliers pour de l'hébergement.

En 2025, le service s'est notamment mobilisé autour de l'évaluation HAS ainsi que du diagnostic réalisé par le Conseil départemental en vue du renouvellement d'agrément intervenu le 1er janvier 2026 pour une durée de 15 ans.

- 76 jours d'internat à la Maison familiale de Grancey le Château : week-ends et séjours familles, camps enfants et adolescents
- 183 jours d'ouverture du service aux familles à Dijon et Grancey
- 106 familles différentes accompagnées

Le renouvellement de la convention avec le Conseil départemental représente une étape clé pour l'ADEFO. Cette collaboration renforcée s'accompagne d'une adaptation des missions aux besoins spécifiques du territoire, identifiés en concertation avec les partenaires locaux. Cette évolution doit permettre de mieux répondre aux attentes des familles et des institutions, tout en consolidant l'ancrage territorial des activités du service de prévention familiale.

Le service de mise à l'abri des mineurs non accompagnés dit MNA collectif :

L'activité du service est financée par une dotation globale du Conseil départemental. Il s'agit d'un internat collectif accueillant 55 garçons mineurs non accompagnés âgés de 14 à 18 ans.

L'année 2025 a été marquée :

- Concernant les jeunes :
Augmentation du nombre de jeunes arrivés à 17 ans et plus.
Décembre 2025 : plus aucun jeune pris en charge par le CD à l'hôtel → arrivée directe sur le service de mise à l'Abri.
- Concernant le fonctionnement du service :
Stabilisation de l'équipe
Recrutement d'une infirmière en septembre dont le poste est mutualisé avec le service d'accompagnement en hébergement diffus
Création d'un poste de cuisinière en novembre pour confection des repas du soir en interne
Démarrage des travaux de rénovation du bâti

Projets spécifiques annuels :

- Tournoi de foot inter institutionnel en août
- Intégration de la billetterie solidaire au conventionnement avec la SMAC Vapeur

L'augmentation significative du nombre de jeunes arrivés à 17 et plus, ce qui a demandé à l'équipe éducative de faire des démarches supplémentaires et augmenter les coûts en lien avec les démarches administratives devant nécessairement être engagées à l'approche de la majorité (déplacements vers les ambassades et consulats, frais administratifs et postaux pour l'obtention des papiers d'identité, recherche d'apprentissage...)

Le service d'accompagnement éducatif en hébergement des mineurs non accompagnés dit MNA diffus :

Créé en janvier 2023, ce service comporte 20 places d'hébergement externalisées pour de l'accompagnement éducatif global destiné à des Mineurs non accompagnés, financées par le Conseil départemental de la Côte d'Or avec une facturation mensuelle. L'orientation de l'ADEFO – validée avec les services de protection de l'enfance - a été d'orienter sur le service, les jeunes de plus de 17 ans arrivés tardivement en France, sans attendre l'orientation de la plateforme départementale afin qu'ils puissent bénéficier au plus vite d'un accompagnement éducatif et administratif plus adapté à leur situation.

En 2025, 41 jeunes ont été accompagnés par le service. Sur ces 41 jeunes :

- 100% sont orientés par le collectif MNA de l'ADEFO
- 20 étaient déjà accompagnés depuis 2024
- 21 ont été accueillis en 2025.

L'âge moyen à l'arrivée est de 17,5 ans.

L'accompagnement vers le soin a représenté une part prépondérante de la charge de travail de l'équipe. Cette mission a mobilisé des ressources humaines importantes pour assurer la coordination médicale et le suivi physique des rendez-vous.

L'accompagnement administratif est un pilier de la sécurisation du parcours des jeunes. L'année 2025 a été marquée par une intense activité consulaire et l'émergence de nouvelles procédures de demande d'asile.

L'année 2025 confirme que l'insertion professionnelle reste un axe d'accompagnement important au sein du service MNA Diffus. Le parcours des jeunes se caractérise par une forte volonté d'intégration par le travail.

78% des jeunes sont en apprentissage. Ce cursus permet une confrontation directe avec le monde ainsi qu'une insertion rapide dès la majorité. Il est également une condition à l'obtention d'un titre de séjour.

Le service d'Aide éducative à domicile renforcée - AEDR

Le service d'Aide Educative à Domicile Renforcée a été créé en mai 2023.

Installée dans les mêmes locaux que le service de Prévention familiale, 1 rue de la Prévôté à Dijon, l'équipe intervient dans un rayon de 40 km autour de Dijon. Le secteur d'intervention couvre l'axe Is sur Tille – Nuits Saint Georges ainsi qu'une partie du Val de Saône.

Le service AEDR accompagne des jeunes de 0 à 18 ans qui vivent au domicile familial. Une majorité des situations fait suite à une information préoccupante et à une évaluation.

Données quantitatives significatives :

- 49 enfants différents ont bénéficié d'une mesure
- Nombre de journées réalisées en 2025 = 11 254
- En moyenne, 31 situations suivies par mois

Une seule famille n'a pas bénéficié d'un renouvellement de mesure, soit 97% des mesures ont été renouvelées au-delà des 6 mois.

Actions menées :

- 22 actions de formations à destination des professionnels
- 33 actions collectives à destination des enfants et des familles
- 14 familles ont bénéficié d'un Accompagnement auprès d'un service de l'ADEFO :
 - Service de Prévention familiale : 8 familles
 - Service de remobilisation vers l'emploi : 3 familles
 - Service de Médiation familiale : 3 familles

Projets spécifiques ou innovants :

- Action spécifique annuelle en 2025 : ouverture sur l'extérieur,
- Axe de travail autour de la santé : actions menées autour de la santé des enfants et de la prévention
- Amorce d'un projet de familles de parrainage

Service d'Aide éducative à domicile jeunes majeurs (AEDJM) ex MNA

Ouvert en janvier 2023, le service MNA Diffus, avait pour missions d'accueillir, d'accompagner et d'orienter 20 jeunes dont la moyenne d'âge était située entre 16 ans et demi et 17 ans et demi. Les missions du service étaient axées prioritairement autour de : l'accès au droit ; l'insertion socio professionnelle ; la prise en charge médicale et du quotidien. Très rapidement, au regard de l'afflux des jeunes MNA sur le département, la question de leur orientation vers des dispositifs adaptés après leur majorité s'est posée.

Aussi, au début de l'année 2024, le Conseil Départemental a autorisé via un appel d'offre l'ouverture de 20 places pour l'accueil de ces jeunes. Porteur de ce projet, l'ADEFO s'est associée à l'ACODEGE (ayant une expérience et expertise sur l'accompagnement de ce public MNA Majeurs).

Entièrement financé par le Conseil Département, le service d'Aide Educative à Domicile pour Jeunes Majeurs ex MNA (AEDJM) ouvre ses portes en juillet 2024. L'équipe assure un accompagnement individuel et collectif de MNA devenus majeurs et ayant bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance en tant que mineurs.

Le public est admis sur prescription de la plateforme d'orientation du Conseil Départemental de Côte d'Or.

Dès son ouverture et tout au long du 2nd semestre de l'année 2024, l'essentiel de l'activité du service a été :

- L'installation des jeunes sur ce nouveau dispositif à travers l'aménagement des lieux d'hébergement,
- La poursuite des démarches entreprise par les autres services de l'accès aux droits : démarches consulaires, préfectorales, demande de renouvellement de CJM...
- Stabilisation dans l'insertion professionnelle : apprentissage...
- La prise en charge médicale : suivi de pathologies, et urgences diverses
- Démarches d'orientation vers les dispositifs post majorité

La montée en charge a été progressive (surtout dans le dernier trimestre de l'année) permettant aux 2 professionnels avec l'appui de la cheffe de service et du soutien technique des professionnels cadres de l'ACODEGE de mesurer les enjeux et de fixer les priorités de l'accompagnement.

Le prix de journée du service AEDJM ACODEGE ADEFO est de 35.98 € et seules les journées effectivement réalisées sont facturées mensuellement au Conseil départemental.

La crèche :

La spécificité de cette structure est d'apporter souplesse, réactivité et surtout une écoute aux familles avec une priorisation des orientations pour les enfants résidents au CHRS Blanqui de l'ADEFO ainsi que dans des établissements partenaires.

Cette petite crèche porte une attention particulière à l'accueil adapté et respectueux de la singularité de chaque enfant et de sa famille :

- Prise en compte de l'environnement dans lequel l'enfant évolue
- Prise en compte du besoin de soutien spécifique de certaines familles
- Accueil adapté aux enfants présentant des besoins spécifiques au niveau de leur développement et / ou de leur santé

- Prévention des troubles de la relation parents-enfants et vigilance pour l'enfant en risque de danger.

La mission principale, en référence à la réglementation, consiste à veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui nous sont confiés. Pour cela un travail d'équipe régulier permet d'assurer des accompagnements harmonieux de chaque enfant en collaboration avec les parents et les partenaires.

Les familles sont dans un parcours de réinsertion sociale et/ou professionnelle, accompagnées par d'autres travailleurs sociaux, la collaboration pluri professionnelle prend tout son sens. Notre rôle s'axe essentiellement sur l'importance d'offrir un lieu d'éveil sécurisant pour l'enfant mais aussi que ce soit un lieu où les parents se sentent accueillis et trouvent leur place. L'équipe accompagne les familles dans leur rôle par la co-éducation. A partir de nos observations et nos échanges, l'équipe cherche à créer un lien de confiance avec chaque famille afin de l'accompagner dans l'exercice de la parentalité. L'histoire familiale et le vécu dans leur enfance, demandent d'être pris en compte dans nos actions pour certaines familles.

Le SIAO/115 :

Le SIAO a été créé en 2010 par l'État dans le cadre du Chantier national prioritaire 2008-2012, après un travail de concertation avec le secteur associatif et les services déconcentrés de l'État. C'est un dispositif départemental et partenarial, géré en Côte d'Or par l'ADEFO.

L'objectif du SIAO est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être, et de construire des parcours d'orientation adaptés, grâce à un travail de concertation important entre tous les acteurs impliqués (veille sociale, structures d'hébergement, logement, partenaires transversaux : santé, emploi, etc.).

Le 115, numéro d'urgence des personnes sans abri, est un outil du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, dispositif mis en place en 2010 par l'Etat au niveau national, et géré par l'ADEFO pour le département de Côte d'Or.

Il fonctionne sur trois missions à destination des personnes concernées :

- **Accueil, écoute et information** : le 115 est un numéro gratuit et accessible à tous. Il accueille, écoute et oriente toute personne qui le sollicite de manière immédiate et inconditionnelle. Il intervient dans un cadre global et informe la personne concernée de la prise en charge de son hébergement, de sa santé, de l'aide alimentaire ou vestimentaire, de l'accompagnement aux démarches administratives.
- **Evaluation et orientation** : Le 115 évalue les besoins de la personne et sa situation au moment de l'appel. Il prend en compte sa demande pour l'orienter et la mettre en lien avec la structure la plus adaptée en fonction des places disponibles. Il travaille en lien étroit avec les structures d'hébergement, qu'il sollicite à chaque demande.
- **Contribution à l'observation sociale** : Le 115 coordonne, anime et développe le réseau de l'urgence sociale. Il participe à l'animation de réunions locales, à la recherche de nouveaux partenaires, à la mise en place de supports techniques permettant d'optimiser le réseau de prise en charge.

ALTHEA :

Althéa a pour missions de :

- Lutter contre le recours à la violence dans le couple et la famille
- Lutter contre la récidive
- Protéger les victimes par la mise en œuvre d'actions individuelles et/ou groupales de responsabilisation des auteurs

Notre établissement poursuit son activité de manière stable, avec un public accompagné dont les caractéristiques restent globalement similaires d'une année à l'autre. Cette stabilité s'accompagne toutefois de difficultés persistantes, notamment pour concilier le cadre judiciaire, l'adhésion des personnes au soin, et le maintien d'un accompagnement de qualité dans un contexte d'activité soutenue et de baisse des moyens.

Cette activité repose très majoritairement sur des orientations judiciaires. En 2025, environ 97 % des personnes nous sont adressées par l'autorité judiciaire, tandis que les démarches volontaires demeurent marginales.

Le profil des personnes accompagnées reste globalement stable d'une année sur l'autre. Il s'agit majoritairement d'hommes (environ 92 % en 2024 et 89 % en 2025), âgés en moyenne de 36 à 38 ans.

L'engagement du public orienté reste fragile. Les taux de défection demeurent élevés et relativement stables, oscillant entre 20 et 30% en 2024 et entre 19 et 28 % en 2025.

Les contraintes structurelles d'Althéa apparaissent de manière plus prégnante en 2025. Si le service faisait déjà face à une activité soutenue en 2024, nous identifions clairement un budget contraint et des moyens humains limités. Cette situation met en tension notre capacité à maintenir un accompagnement de qualité tout en répondant à une demande importante.

Les évolutions engagées en 2025, notamment en matière de prévention, de sensibilisation et de promotion des démarches volontaires, constituent des perspectives positives qui devront être poursuivies et renforcées.

LARPE :

L'**Espace rencontre** est un lieu d'accueil court et transitoire où se prépare l'avenir afin que des relations changent, évoluent, dans l'idée que des rencontres sans intermédiaire soient, un jour, possibles. Il permet également :

- Aux parents de prendre le temps d'apaiser la situation,
- Aux parents d'être soutenus dans leur responsabilité parentale,
- D'envisager une réorganisation apaisée de la vie familiale,
- De promouvoir le dialogue des parents comme système de lien envers leur enfant.

Le déploiement effectif du logiciel spécifique WINLINK a permis un meilleur suivi de l'activité et une exploitation affinée des données y étant liées.

L'Espace rencontre a fonctionné 363 jours, cette amplitude d'ouverture a permis d'organiser d'actions 4522 rencontres dont :

- 184 visites dans les locaux
- 1234 visites avec sorties
- 509 visites en présence constante d'un professionnel
- 938 passages de bras

L'activité du **service de médiation familiale** s'articule principalement autour des entretiens d'information et des séances de médiation familiale, à la suite d'orientations judiciaires ou de demandes conventionnelles.

Les domaines d'intervention se sont élargis, ce qui nécessite un accroissement des compétences du médiateur. En effet, de nouvelles problématiques sont prises en charge, comme les conséquences du vieillissement d'un parent ou d'un aîné pour les fratries, les difficultés de communication entre des parents et leurs enfants au moment de l'adolescence ou entre des jeunes majeurs et leur cellule familiale.

Le référentiel CAF rend impossible l'accompagnement des personnes en médiation familiale, dès lors que des violences sont alléguées, même anciennes, même si les deux personnes y sont favorables.

Nous constatons une augmentation des situations de violences intrafamiliales empêchant l'organisation d'une médiation familiale.

Sur 283 rdvs d'information, 42 personnes ont déclaré avoir été victimes de violences ou d'emprise.

L'absence de conséquences pour les personnes ne prenant pas contact avec le service pose une vraie difficulté d'adhésion. Parmi 14 médiations ordonnées, seules 7 ont été mises en œuvre.

Depuis mars 2025, LARPE pratique également l'**audition de mineurs** à la demande de la Cour d'Appel. Dans le cadre de séparations conflictuelles, la mission consiste à recueillir la parole des mineurs, en respectant leur maturité et leur

intérêt supérieur. Ces auditions, ordonnées par la Cour d'appel, visent à éclairer les magistrats sur les souhaits et besoins de l'enfant, tout en préservant sa neutralité et sa protection.

Pour 2025 :

- 15 sollicitations de mai à décembre pour 15 enfants différents
- 12 rendez-vous honorés
- 7 avocats différents commis d'office

LES DEPLACES D'UKRAINE :

Dans le contexte de l'offensive militaire menée par la Russie en Ukraine depuis le 24 février 2022, les populations ukrainiennes ou résidant en Ukraine ont dû fuir leur pays. Afin d'assurer leur accueil, un dispositif exceptionnel de protection temporaire a été autorisé par le Conseil de l'Union Européenne le 4 mars 2022.

Entre 2022 et le 31 décembre 2025, date de sa fermeture, le service Ukraine de l'ADEFO a su évoluer et se transformer pour s'adapter aux besoins des déplacés d'Ukraine. Dès 2023, le service Ukraine est passé d'un service d'hébergement d'urgence couvrant les besoins primaires des personnes, à un service d'insertion, qui accompagne vers l'autonomie en France (logement, emploi, santé, parentalité...).

Le service Ukraine de l'ADEFO a accompagné 301 ménages en 2022, 226 en 2023, 108 en 2024 et 70 en 2025. Des contrats tripartites ont été mis en place jusqu'en 2024, lorsque les Côte d'Oriens se sont mobilisés pour accueillir chez eux des Ukrainiens pendant que l'ADEFO assurait l'accompagnement socio-éducatif. Pour les autres, des hébergements d'urgence ont été financés par la DDETS et déployés à Appart City, ADOMA, à Abrioux, à l'AFPA et l'ADEFO a loué près de 100 logements auprès des bailleurs sociaux et de quelques bailleurs privés pour permettre l'hébergement de tous.

Pendant ces 46 mois de fonctionnement, l'engagement sans faille des professionnels (25 différents), sans oublier les services supports de l'ADEFO : les services emploi, domiciliation, comptabilité, technique...a permis à la majorité des logements associatifs d'être attribués aux Ukrainiens qui les occupaient.

Le 31 décembre 2025, le service Ukraine tire sa révérence, certain d'avoir accompli sa mission. Les 47 ménages encore accompagnés à cette date, sur les 705 accueillis sur ces 3 années de fonctionnement, continuent leur parcours d'insertion dans les services existants de l'ADEFO, avec des financements dédiés : l'Hébergement d'Urgence et le Service d'accompagnement au logement (SDAL).

ACT PEDIATRIQUE :

Les Appartements de Coordination Thérapeutique Pédiatrique de l'ADEFO font partie du pôle médico-social de l'ADEFO.

L'ARS finance 6 places pour 6 enfants malades et leurs familles. Le service est ouvert depuis septembre 2024. Pour accomplir cette mission, l'ADEFO loue 5 à 6 logements (en fonction du nombre d'enfant malade par ménage) dans lequel sont installés l'enfant malade et sa famille en situations de précarité, qui impacte fortement les soins et leur continuité. La durée de l'accueil est inconditionnelle et n'exige ni titre de séjour, ni ressources.

Les admissions se font uniquement via une commission médico-sociale interne, qui étudie mensuellement, les dossiers des patients orientés par le CHU de Dijon.

Les ACT pédiatriques proposent aux familles, qu'elles soient, ou non, dans des conditions d'hébergement précaires avant l'admission, une certaine stabilisation, qui palliera le déséquilibre systémique provoqué par l'annonce et le suivi de la maladie de leur enfant.

Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

* Investissements : le tableau des immobilisations permet de mettre en évidence les mouvements de l'année (cf 6.1.1)

- a. Investissements engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice correspondant aux immobilisations en cours.
 - Néant
- b. Les investissements engagés et terminés dans l'exercice correspondent aux acquisitions avec :
 - Des acquisitions d'immobilisations corporelles pour 141 252€

* Autre moyen : la formation

L'année 2025 est marquée par un engagement fort de l'ADEFO sur la formation : 8534 heures pour une dépense de 186 584 euros.

38 actions de formation en 2025, dont 6 actions diplômantes et 32 actions collectives permettant d'ouvrir le plan de développement des compétences à un plus grand nombre de stagiaires : 238 stagiaires en 2024, 291 stagiaires en 2025 soit une augmentation de près de 22 % majoritairement au bénéfice des femmes (216 femmes contre 75 hommes).

NB : pour les données concernant la répartition Homme/femme, par tranche d'âge ou par CSP, les chiffres représentent les bénéficiaires des 38 actions de formation. Ainsi une personne ayant été programmée sur 2 actions de formation compte pour 2.

Bilan Formations 2025

Nom association : ADEFO - ASSOCIATION DUCHNABE
Num association : 40136 F

Branche : 333VD
Groupe :



Année d'engagement 2025

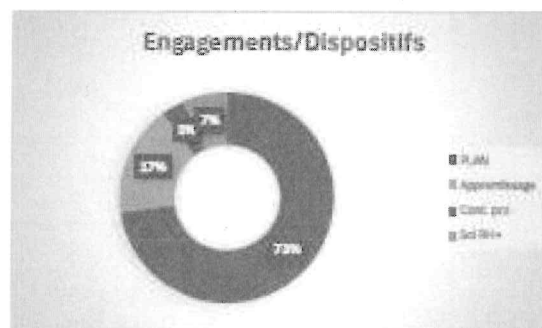
Date d'édition : 08/04/2026

Implantation des établissements par région.

Nombre d'établissements	
Libellé Région	Total
BOURGOGNE-FRANC	7
Total général	7

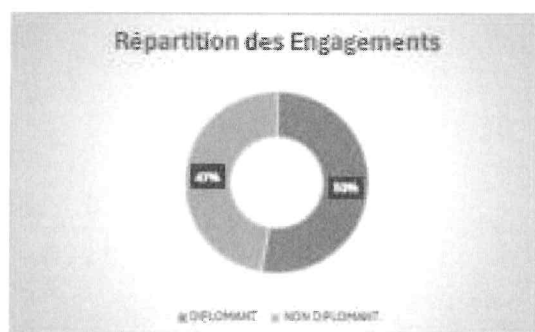
Répartition des actions de formation par année et dispositif.

Année	Dispositif	Nb d'Action	%	Nb de stagiaires	%	Nb d'heures	Coût engagement
2025	PLAN	34	89%	285	99%	5 922	135 857,99 €
	Apprentissage	2	5%	2	1%	2 022	31 654,12 €
	Contr. pro	1	3%	1	0%	540	6 480,00 €
	Sol RH+	1	3%	0	0%		12 600,00 €
Total 2025		38	100%	291	100%	8 534	186 586,11 €
Total général		38	100%	291	100%	8 534	186 586,11 €



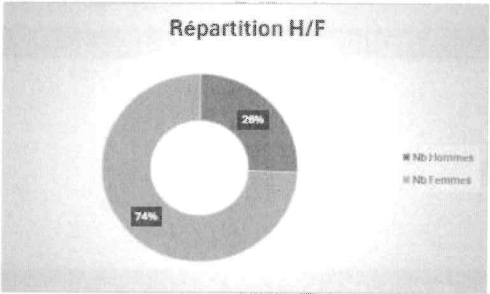
État du Diplômé par année.

Année		Nb Action	%	Nb stagiaires	%	Nb d'heures	%	Coût engagement	%
2025	DIPLOMANT	6	16%	6	2%	4 293	50%	98 183,01 €	53%
	NON DIPLO	32	84%	285	98%	4 241	50%	88 403,10 €	47%
Total 2025		38	100%	291	100%	8 534	100%	186 586,11 €	100%
Total général		38	100%	291	100%	8 534	100%	186 586,11 €	100%



Répartition Homme/Femme.

Année	Nb Hommes	%	Nb Femme	%	Total
2025	75	26%	216	74%	291
2025	75		216		291



Bilan Formations 2025

Nom association : ADEFO - ASSOCIATION DIJONNAISE
Num association : 40136 E

Branche : SSSMS
Groupe :

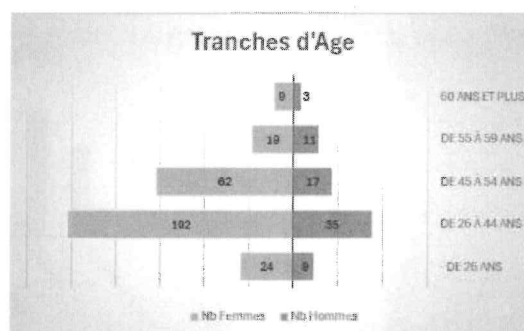


Année d'engagement 2025

Date d'édition : 08/04/2026

Répartition par tranche d'âge.

2025	Nb Hommes	Nb Femmes	Total	%
- de 26 ans	9	24	33	10%
de 26 à 44 ans	35	102	137	50%
de 45 à 54 ans	17	62	79	24%
de 55 à 59 ans	11	19	30	10%
60 ans et plus	3	9	12	3%
NC			0	3%
Total général	75	216	291	100%



Diplômant par CSP.

2025	Non Diplômant			
CSP	Nb Hommes	Nb Femmes	Total	%
Cadres	23	49	72	25%
Non Cadres	50	163	213	75%
Total général	73	212	285	100%

2025	Diplômant			
CSP	Nb Hommes	Nb Femmes	Total	%
Cadres	0	1	1	17%
Non Cadres	2	3	5	83%
Total général	2	4	6	100%

Diplômant par CSP

2025 Non Diplômant

CSP	Nb Hommes	Nb Femmes	Total	%
Cadres	23	49	72	25%
Non Cadres	50	163	213	75%
Total général	73	212	285	100%

2025 Diplômant

CSP	Nb Hommes	Nb Femmes	Total	%
Cadres	0	1	1	17%
Non Cadres	2	3	5	83%
Total général	2	4	6	100%

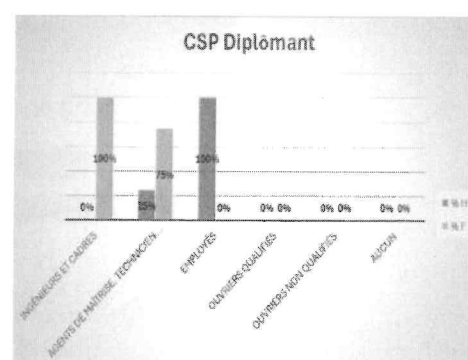
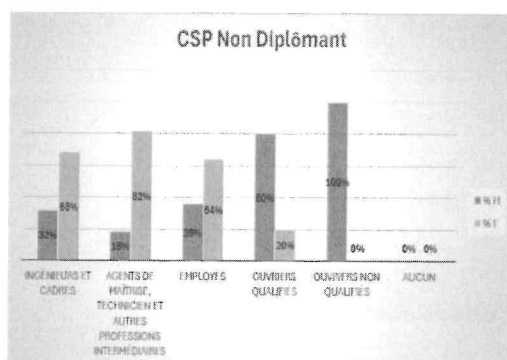
Répartition Homme/Femme par CSP

Non Diplômant

CSP	Nb Hommes	% H	Nb Femmes	% F	Total	%
Ingénieurs et cadres	23	32%	49	68%	72	25%
Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	31	16%	137	82%	168	59%
Employés	14	36%	25	64%	39	14%
Ouvriers qualifiés	4	80%	1	20%	5	2%
Ouvriers non qualifiés	1	100%	0	0%	1	0%
Aucun		0%	0	0%	0	0%
Total général	73		212		285	100%

Diplômant

CSP	Nb Homme	% H	Nb Femmes	% F	Total	%
Ingénieurs et cadres	0	0%	1	100%	1	17%
Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	1	25%	3	75%	4	67%
Employés	1	100%	0	0%	1	17%
Ouvriers qualifiés		0%	0	0%	0	0%
Ouvriers non qualifiés		0%	0	0%	0	0%
Aucun		0%	0	0%	0	0%
Total général	2		4		6	100%



Top 10 des Formations

2025 Non Diplômant

Libellé Action	Nb actions
AIDE SOCIALE ET RELATION AVEC LES FAMILLES	4
Applications informatiques (logiciels, progiciels) liés à la gestion	3
AUTRES FORMATIONS DE L'ACTION SOCIALE, TRAVAIL SOCIAL	3
Finance, fiscalité, comptabilité et paie	2
ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	2
INADAPTATIONS SOCIALES (ALCOOLOGIE, TOXICOLOGIE)	1
Autre encadrement et animation d'équipe	1
Accompagnement en fin de vie, soins palliatifs	1
Tutorat	1
AFPS (Attestation de formation aux premiers secours)	1

2025 Diplômant

Libellé Action	Nb actions
Autres diplômes des finances, comptabilité	1
VAE CAFME (VAE Certificat d'aptitude aux fonctions de maître d'apprentissage)	1
DEES (Diplôme d'état d'éducateur spécialisé)	1
Autres diplômes de gestion, management	1
(DEME) Diplôme d'état de moniteur-éducateur	1
Autres diplômes de gestion, management	1

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'année 2023, l'association ADEFO a fait le choix d'acquérir des bureaux dans un bâtiment, situé 6 Rue Ez Penottes à Dijon.

Ce projet d'acquisition de locaux consistait en l'achat de 2 lots de bureaux en copropriété, sur deux étages, situés sur la commune de DIJON au 11 à 23 rue des Ateliers et rue Ez Penottes, vendus par la SARL MANOUCHKA, et respectivement de 226 M² pour le lot 153 et 181 M² pour le lot 158.

Ces locaux ont permis d'aménager des bureaux pour les agents travaillant aux fonctions supports pour l'ensemble des services et dispositifs de l'ADEFO. Cet emménagement a eu lieu le 18/12/2023. Il a permis d'accueillir la direction générale, les directions de pôle, les fonctions financières et les fonctions ressources humaines.

A la présentation des comptes en 2023, cette acquisition a été comptabilisée, dans la structure « association », sous gestion directe. Cette acquisition se trouve toujours à l'actif de la comptabilité de l'association en 2025.

Le bureau réfléchit à l'éventualité de la vente de ce bâtiment. Il est à noter, que la valeur de marché actuelle pour ce bien, est d'environ 900 000 € à 950 000 €. La valeur nette comptable est quant à elle d'1 496 245 €.

Cette différence non négligeable engendrerait une moins-value à constater dans les comptes des années suivantes. Cette décision de vendre ou non ce bâtiment sera soumise au vote d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

Au niveau des Ressources Humaines

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un contexte de transition de gouvernance marqué par le départ de l'ancienne Directrice en mars 2025 et la prise de fonction de son remplaçant en septembre 2025. Cette période a eu pour conséquence de ralentir la mise en œuvre de certaines orientations stratégiques définies dans le cadre du projet OFEDA.

Néanmoins, plusieurs actions structurantes ont pu être conduites au cours de l'exercice :

- La mise en place du dossier unique salarié, permettant de poursuivre l'objectif fixé par le projet OFEDA d'harmonisation des pratiques RH et de sécurisation de la gestion administrative du personnel. Cette démarche constitue une étape importante vers la mise en œuvre d'un bulletin de paie unique pour l'ensemble des salariés de l'association.
- La reprise du projet de gestion des temps OCTIME, dont le déploiement opérationnel est programmé pour juillet 2026.
- La poursuite de la réorganisation interne avec la mise en œuvre de l'organigramme stratégique. Cette évolution s'est notamment traduite par le positionnement des Directrices et Directeur de pôle ainsi que par la création de postes de gestionnaires de pôle destinés à renforcer le pilotage opérationnel des activités.
- Sur le plan du dialogue social, l'exercice a été marqué par le renouvellement des représentants du personnel en fin d'année. Ces élections ont également conduit à la création d'un nouveau collège « cadres », permettant une représentation plus adaptée aux évolutions de l'organisation.

Effectifs

Les effectifs de l'association demeurent globalement stables entre les exercices 2024 et 2025. L'effectif moyen en équivalent temps plein (ETP) s'établit à 186,99 ETP au titre de l'exercice 2025 contre 187,64 ETP en 2024, soit une variation limitée de -0,35 %.

Cette stabilité traduit la continuité de l'activité de l'association et la maîtrise des ressources humaines dans un contexte de transformation organisationnelle.

Évolution salariale

Aucune revalorisation salariale n'est intervenue au cours de l'exercice 2025 au niveau de la branche professionnelle. Par ailleurs, aucune augmentation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) n'a été enregistrée sur la période.

Dans ce contexte, la masse salariale a principalement évolué sous l'effet des mouvements de personnel, des évolutions individuelles et de l'application des dispositions conventionnelles en vigueur.

Renforcement des fonctions support

Par suite de l'arrivée d'une directrice, en juin 2023, le constat de renforcer les fonctions supports a rapidement été présenté aux membres du bureau. ABAQ, un cabinet d'audit et de conseil a accompagné durant l'année 2024, l'ensemble des membres du bureau, bénévoles et l'ensemble des membres du CODIR, salariés pour effectuer un premier état des lieux et aider à une organisation des fonctions supports efficiente et à la mise en place d'un schéma cible organisationnel. Ce schéma cible s'articule autour de 4 grands pôles et le SIAO115. Ce projet se nomme le projet OFEDA.

Le cabinet ABAQ a finalisé sa mission de conseil, fin 2024.

Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs exercices visant à renforcer et structurer les fonctions supports de l'association, après le recrutement en 2023 d'une Cheffe du service comptable ainsi que d'une Responsable de la communication, de la vie associative et du mécénat, puis en 2024 d'une Cheffe du service technique et d'une Assistante technique, l'exercice 2025 a été marqué par l'intégration de deux Gestionnaires de pôle.

Ces recrutements s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'organisation définie par le projet stratégique de l'ADEFO et ont pour objectif de consolider les fonctions de pilotage, d'accompagnement et de coordination au sein des différents pôles. Ils contribuent au renforcement des capacités de gestion et à l'amélioration de l'efficience organisationnelle de la structure.

Ce projet a été repris par l'arrivée de notre directeur général en septembre 2025.

Dans un contexte financier compliqué pour l'association, l'équipe de direction va continuer à optimiser son efficience organisationnelle pour faire face à la raréfaction des financements.

Principes généraux

Le règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en novembre 2022, et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, avec une application anticipée possible. Les objectifs principaux sont de :

- Faciliter la digitalisation de l'information financière et la comparaison entre les entreprises ;
- Mettre à jour et simplifier les modèles d'états financiers ;
- Actualiser la nomenclature des comptes.

Les principales dispositions et incidences de ce nouveau règlement sont les suivantes :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Modification du plan de comptes et modernisation des états financiers.

Les comptes présentés en 2025, tiennent compte de ce nouveau règlement, ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 07 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC 2022-06 et homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au journal officiel du 30 décembre 2023.

Impacte de la réforme du plan comptable ANC 2022-06

La nouvelle réglementation du plan comptable impacte plusieurs éléments en 2025 :

Produits

=> Suppression des comptes transferts de charges (791), par conséquent :

- Les remboursements d'assurances, pour un montant de 12 814.57 €, ont été comptabilisés en 75870000 ;
- Les remboursements de prévoyance, pour un montant de 22 197.06 €, ont été comptabilisés en 75848100 ;
- Les remboursements d'avantage en nature, pour un montant de 1 009.49 €, ont été comptabilisés en 70888100 ;
- Les refacturations de diverses charges entre établissements de l'ADEFO, pour un montant de 75 737.80 €, ont été comptabilisés en 70888000 ;

=> Suppression du compte quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (77700000), par conséquent :

- Les quotes-parts des subventions d'investissement, pour un montant de 32 528.55 €, ont été comptabilisées en 74700000 ;

=> Suppression du compte produits exceptionnels sur opérations de gestion (77180000), par conséquent :

- Ces produits, pour un montant de 576.11 €, ont été comptabilisés en 75881000 ;

Charges

=> Suppression du compte charges exceptionnelles sur opérations de gestion (67180000), par conséquent :

- Ces charges, pour un montant de 10 380.05 €, ont été comptabilisées en 65881000 ;

Ainsi, le résultat exceptionnel a été impacté par rapport à l'exercice 2024, puisque les éléments 2025 ont été transférés dans le résultat d'exploitation à hauteur de 134 483.53 €

Dérogations

Aucune dérogation aux règles comptables n'a été pratiquée

Principales méthodes comptables

L'Association utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 : le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires

Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'Association, la valeur des actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Le tableau des mouvements des immobilisations se décompose de la façon suivante :

AC - Immobilisations					
Dossier : CON - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025					
Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025	Contrôle immobilisations 2025
Immobilisations incorporelles	158 961,97			158 961,97	158 961,97
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	87 778,89	0,00	0,00	87 778,89	87 778,89
20300000 FRAIS ETUDES DE RECH ET DE DEVELOPP	87 778,89	0,00	0,00	87 778,89	87 778,89
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val.sim.	71 183,08	0,00	0,00	71 183,08	71 183,08
20500000 LOGICIELS INFORMATIQUES	71 183,08	0,00	0,00	71 183,08	71 183,08
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- dont droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	7 338 167,65	141 251,81	9 624,00	7 469 795,46	7 338 167,65
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	3 429 838,93	1 104,00	0,00	3 430 942,93	3 430 942,93
21310000 BATIMENTS	1 242 769,06	0,00	0,00	1 242 769,06	1 242 769,06
21350000 INST GEN A GENC AMEN CONST PROP.	567 600,78	1 104,00	0,00	568 704,78	568 704,78
21410000 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	1 372 794,18	0,00	0,00	1 372 794,18	1 372 794,18
21450000 INST GEN A GENC AMEN CONST.SOL AUTRU	246 674,91	0,00	0,00	246 674,91	246 674,91
Installations, matériel et outillage techniques	600 395,59	4 670,89	0,00	605 066,48	605 066,48
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGE	600 395,59	4 670,89	0,00	605 066,48	605 066,48
Autres immobilisations corporelles	3 298 309,13	135 476,92	0,00	3 433 786,05	3 433 786,05
21810000 INST GEN A GENC AMEN CONST LOC.	1 920 303,60	31 251,95	0,00	1 951 555,55	1 951 555,55
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	882 704,01	45 446,24	0,00	928 150,25	928 150,25
21830000 MATERIEL BUREAU	29 194,49	0,00	0,00	29 194,49	29 194,49
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE	293 187,72	32 874,00	0,00	326 061,72	326 061,72
21832000 MATERIEL TELEPHONIQUE	15 182,48	0,00	0,00	15 182,48	15 182,48
21840000 MOBILIER DE BUREAU	157 736,83	25 904,73	0,00	183 641,56	183 641,56
Immobilisations corporelles en cours	9 624,00	0,00	9 624,00	0,00	0,00
23800000 A.V.ET A.COMPTES S/CDES IMMO CORPO	9 624,00	0,00	9 624,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	558 777,77	40 453,98	7 060,54	592 171,21	558 777,77
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	317 376,25	6 267,75	0,00	323 644,00	323 644,00
27100000 TITRES IMMOBILISES	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
27180000 PARTS B CREDIT COOPERATIF	317 276,25	6 267,75	0,00	323 544,00	323 544,00
Prêts	208 173,00	28 810,00	0,00	236 983,00	236 983,00
27400000 PRET CILCO - LOGILIA - ACTION LOGT	208 173,00	28 810,00	0,00	236 983,00	236 983,00
Autres immobilisations financières	33 228,52	5 376,23	7 060,54	31 544,21	31 544,21
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	33 228,52	5 376,23	7 060,54	31 544,21	31 544,21
TOTAL IMMOBILISATION	8 055 907,39	181 705,79	16 684,54	8 220 928,64	8 220 928,64

Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 141 252 € pour 2025 ; les nouveaux investissements portent principalement sur :

- Les investissements sur Blanqui s'élèvent à 89 441 €
 - o Travaux de rénovation dans le bâtiment Blanqui, pour un montant total de 26 181 €
 - o Acquisition de deux véhicules pour un montant total de 36 436 €
 - o Renouvellement des postes informatiques pour 17 574 €
 - o Nouveaux matériels de bureaux pour un total de 9 250 €

- Les investissements sur le Service Prevention Familiale s'élèvent à 13 015 €
 - o Travaux de rénovation pour 1 104 €
 - o Matériels et mobiliers pour les résidents à hauteur de 4 071 €
 - o Renouvellement du matériel informatique pour 4 340 €
 - o Nouveaux mobiliers de bureau pour un total de 3 500 €

- Les investissements sur les MNA s'élèvent à 14 408 €
 - o Travaux de rénovation pour 1 422 €
 - o Acquisition d'un véhicule pour le service AEDJM pour un montant total de 9 010 €
 - o Renouvellement du matériel informatique pour 3 976 €

- Les investissements sur SADI CARNOT s'élèvent à 5 888 €
 - o Matériels et mobiliers pour les résidents à hauteur de 600 €
 - o Renouvellement du matériel informatique pour 2 516 €
 - o Nouveaux mobiliers de bureau pour un total de 2 772 €

- Les investissements sur le CHRS LE PAS s'élèvent à 6 318 €
 - o Matériels et mobiliers pour les résidents à hauteur de 5 479 €
 - o Renouvellement du matériel informatique pour 839 €

- Les investissements sur LARPE s'élèvent à 11 049 €
 - o Travaux de rénovation pour 3 649 €
 - o Renouvellement du matériel informatique pour 2 496 €
 - o Nouveaux mobiliers de bureau pour un total de 4 904 €

- Sur l'établissement ALTHEA, acquisition de matériel informatique pour 1 133 €

Sur l'année 2025, il n'y pas eu de sortie d'immobilisation.

Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements (b)	A	B	C	E
Rubriques (a)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	95 188 €	10 221 €		105 409 €
Immobilisations corporelles	3 963 072 €	518 989 €		4 482 061 €
Immobilisations financières				
Total	4 058 260 €	529 209 €	0 €	4 587 470 €

Les dotations cumulées des immobilisations incorporelles et corporelles sont de 529 209 € pour 2025. La majorité de la somme correspond à l'établissement BLANQUI pour 282 066 €. Les dotations ont été calculées selon le mode linéaire.

Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions – agencements	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements constructions	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres immobilisés correspondent à des parts B souscrits auprès du Crédit Coopératif. Le montant total passe de 317 376 € en 2024 à 323 644 € au 31/12/2025.

Actif circulant

Créances, usagers et autres créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Les créances redevables et comptes rattachés correspondent essentiellement aux sommes dues par les personnes accueillies pour 190 936 €, les sommes refacturées aux différents partenaires pour 672 327 € (le Département pour 281 966 €, la SDAT pour 303 200 €, CCAS De Dijon pour 14 015 €, GCSMS pour 19 147 €, Action Logement pour 10 390 €).

Le poste « Subventions à recevoir » représente un montant de 550 502 € et correspond principalement à des subventions de la CAF pour 137 777 €, de la DDETS pour 47 663 €, de la DREETS pour 131 340 €, du Département pour 82 325 €, de Dijon Métropole pour 51 750 €, de la Fondation de France pour 72 000 €.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se montent à 85 973 €. Elles ont été constatées essentiellement au niveau des charges de fonctionnement avec une quote-part plus significative pour les assurances d'un montant de 22 705 €, les chèques services pour 12 191 € et les licences informatiques pour 24 419 €.

Fonds propres

Tableau de variation des Fonds propres

L'évolution des fonds propres est reprise dans le tableau ci-dessous :

AC - Capitaux propres				
Dossier : CON - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025				
Capitaux propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
FONDS PROPRES	4 660 505,96	753 490,83	939 368,46	4 474 628,33
Fonds associatifs sans droit de reprise	493 036,70			493 036,70
Ecart de réévaluation				
Réserves	2 114 668,13	102 669,46	72 828,90	2 144 508,69
Report à nouveau	1 984 274,43	435 051,85	396 365,71	2 022 960,57
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) gestion non contrôlée	106 369,66	2 587,65	274 449,65	-165 492,34
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) gestion contrôlée	-37 842,96	213 181,87	195 724,20	-20 385,29
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	647 897,59	21 021,95	32 528,55	636 390,99
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	218 179,70	12 495,00	32 528,55	198 146,15
Provisions réglementées	429 717,89	8 526,95		438 244,84
TOTAL GENERAL	5 308 403,55	774 512,78	971 897,01	5 111 019,32
(1) Le montant net au 31/12/N ne prend pas en compte le résultat N-1	68 526,70			-185 877,63

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

L'Association a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

AC - Subventions d'investissement					
Dossier : CON - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025					
Subventions d'investissement	Subventions d'invest. au 31/12/2024 (1)	Augmentations 2025 (2)	Diminutions 2025 (3)	Subventions reçues dans l'année (2)-(3)	Subv. d'invest. au 31/12/2025 (1)+(2)-(3)
Subventions d'équipement (c/131 et 1391)					
13110000 SUBV EQUIP	316 297,85	0,00	0,00	0,00	316 297,85
13111000 SUBVENTION EQUIPEMENT SITE VICTORIA	74 742,56	0,00	0,00	0,00	74 742,56
13112000 SUBVENTION EQUIPEMENT ACT PEDIATRIQ	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
13113000 SUB INVESTISST CAF MULTI ACCUEIL	34 916,00	0,00	0,00	0,00	34 916,00
13114000 SUBV EQUIP FOYER BLANQUI	0,00	12 495,00	0,00	12 495,00	12 495,00
13910000 REPRISE Q/P SUBV	-215 555,18	0,00	12 214,27	-12 214,27	-227 769,45
13911000 SUBV EQUIP REPRISE VICTORIA	-6 851,40	0,00	7 474,26	-7 474,26	-14 325,66
13912000 SUBV EQUIP REPRISE ACT PEDIATRIQUE	-2 509,37	0,00	6 423,05	-6 423,05	-8 932,42
13913000 SUBV EQUIP REPRISE MULTIACCUEIL	-12 860,76	0,00	5 054,50	-5 054,50	-17 915,26
13914000 SUBV EQUIP REPRISE FOYER BLANQUI	0,00	0,00	1 362,47	-1 362,47	-1 362,47
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	218 179,70	12 495,00	32 528,55	-20 033,55	198 146,15
Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'exerc. (c/747)	40 576,19	32 528,55	0,00	32 528,55	73 104,74
74700000 Q/P SUBV INVEST INSCR RESULTAT	40 576,19	32 528,55	0,00	32 528,55	73 104,74

Fonds reportés et dédiés

Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat. L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise qu'à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification.

Les projets qui n'ont pu être réalisés au cours de l'exercice et dont l'exécution est différée sur l'exercice suivant sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Reprise = Utilisation	Dont remboursements	Transferts suite à fusion	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DDCS AMORT - AIS BLANQUI	9 161,31		2 322,50			6 838,81	
URGENCE - DROIT COMMUN	428 093,86	50 747	300 000			178 840,41	
MIGRANTS - AIS BLANQUI	302 154,79	6 958				309 112,42	
NUITEES HOTELIERES URGENCE	23 000,59		16 157			6 843,72	
PLAN DE RELANCE - AIS BLANQUI *	21 511,07					21 511,07	21 511,07
SIAO 115 - AIS BLANQUI	90 534,53	112 414,93				202 949,46	
SIAO METROPOLE Poste commission	26 016,89	2 952,30				28 969,19	
SIAO FONDATION DE France	0,00	12 000,00				12 000,00	
SDAL LOGEMENT D'ABORD	328 287,64	126 264	120 000			334 551,90	
IML CONTENTIEUX	6 040,00		5 280			760,00	
ABRI DE NUIT	33 447,69	34 676				68 123,80	
PENSION FAMILLE	79 707,79					79 707,79	
PENSION FAMILLE TRAVAUX	223 800,22		51 280			172 519,94	
PROTECTIONS HYGIENIQUES	3 271,95		708			2 563,84	
FAMILLES UKRAINE	878 871,55		144 625			734 246,11	
TAXIS FVV EN MILIEU RURAL	4 175,48		4 175			0,00	
URGENCE FVV CONJUGUALE	388 288,13	70 174				458 461,66	
SIME	116 258,89	40 881	20 000			137 139,87	
SEAL	153 889,53		10 658			143 231,59	
Diagnostics CAAPEX Dijon Métropole	7 000,12	4 884				11 883,76	
DIAGNOSTICS CD	2 665,27	3 884				6 548,80	
PROJET RESTRUCTURATION	12 479,91		12 480			0,00	
LOGICIELS MISE EN PLACE	31 748,00		3 852			27 896,00	
PSYCHO CHRS ARS	3 417,70		3 418			0,00	
DOMICILIATION - SADI CARNOT avec SQUAT	80 366,71	6 932				87 298,98	
BONS DE TRANSPORT - SADI CARNOT	132,97	1 771				1 904,02	
PROJET ACCELAIR - SADI CARNOT	2 624,70		2 625			0,00	
FONDATION ORANGE	3 649,81	0	0			3 649,81	3 649,81
PROJET COACH - SADI CARNOT	40 469,03	50 525				90 993,86	
RENFORT INFIRMIER - SADI CARNOT	10 655,19		10 655			0,00	
MACHUREAU ACCUEIL - SADI CARNOT	44 655,61	13 774				58 429,89	
RENFORT HIVERNAL	22 044,87	0	0			22 044,87	22 044,87
ALLER VERS tranquillité publique	22 730,31		22 730			0,00	
MIEUX MANGER POUR TOUS	5 451,13	15 732				21 183,51	
PSYCHOLOGUE ARS	6 707,47		6 707			0,00	
PROJET O2R	16 576,00	2 730	16 576			2 729,83	
LDA LE PAS	7 304,07	430	500			7 233,58	
ACCUEIL DE JOUR LE PAS	19 600,67	230				19 830,53	
LUTTE PROSTITUTION (02-16)	10 935,88	6 127				17 062,64	
AIDE AUX FEMMES (02-17)	10 369,54		10 370			0,00	
PSYCHO ARS	4 347,28	839	4 347			839,37	
AGRASC (02-19)	59 736,85	3 448	59 737			3 447,77	
ALTHEA CPCA	97 765,96		22 326			75 439,77	
ALTHEA - S/LEGS ET DONS	3 000,00					3 000,00	3 000,00
FDS DED SUR RESS DON ASSOC QUALITEL	12 000,00					12 000,00	
FDS DED SUR RESS DON FONDATION DE France	0,00	10 000				10 000,00	
TOTAL	3 654 946,96	578 371,37	851 529,76	0,00	0,00	3 381 788,57	50 205,75

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Les reports réalisés au cours de l'exercice correspondant aux soldes non utilisés des projets se montent à 578 371 €. Les sommes reprises au cours de l'année 2025 se montent à 851 530 €. Des fonds dédiés de plus de 2 ans font l'objet d'échanges avec l'Etat pour connaître la suite à donner.

Tableaux de variation des provisions

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées	429 718 €	8 527 €	0,00	438 245 €
Provisions pour risques	0 €	83 999 €	0 €	83 999 €
Provisions pour charges	535 769 €	99 653 €	184 023 €	451 399 €
Dépréciations comptes clients	55 766 €	68 723 €	10 461 €	114 027 €
Total	1 021 252 €	260 902 €	194 484 €	1 087 670 €

Le tableau de variations des provisions met en évidence les provisions réglementées et les provisions pour risques et charges, ainsi que les dépréciations des comptes clients.

L'Association comptabilise (dotations) les provisions **réglementées** suivantes lorsqu'elles sont pratiquées dans le compte administratif de nos ESSMS gérés :

- Provisions pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS (réserve de trésorerie),
- Provisions afférentes aux plus-values nettes de cessions d'actifs (immobilisés, circulants) des ESSMS
- Provisions pour produits financiers des ESSMS (placements possibles de trésorerie ESSMS sans risque de dépréciation), dotation contrepartie des produits financiers.

Les provisions réglementées correspondent principalement aux provisions réglementées pour produits financiers à hauteur de 400 328 €, à des réserves pour Fonds de Roulement et couverture de BFR à hauteur de 10 000 € et à des différences sur réalisation d'actif pour 27 917 €.

La provision pour charges correspond à une provision pour engagements de retraite. Elle tient compte du changement de calcul en 2020. Plusieurs paramètres sont à prendre en considération : âge du salarié, ancienneté, taux d'augmentation de salaire, taux d'actualisation.

Les hypothèses retenues pour estimer la provision pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 64 ans
- Taux moyen de charges sociales : y compris la taxe sur salaires (39% en N-1) ;
 - Employé/ouvrier : 39%
 - TAM : 42%
 - CADRES : 45%
- Taux d'actualisation retenu : 3.6 % (3.38% en N-1)
- Taux d'évolution des salaires : 2 % (2% en N-1)
- Table de mortalité : Table de mortalité INSEE 2024
- Table de Turn-Over: FAIBLE

Les dépréciations pour compte clients tiennent compte de reprises des provisions de 2024 pour 10 461 €, car des paiements ont été réalisés et des créances sont devenues irrécouvrables. Sur 2025 de nouvelles dotations sont constituées pour un montant de 68 723 € pour risque éventuel de non-recouvrement de certaines créances.

Dettes

Emprunts et autres dettes assimilés

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt réhabilitation GENLIS	3 510 €	3 510 €	0 €	0 €
Emprunt CAF – PREVENTION	4 500 €	2 250 €	2 250 €	0 €
Emprunt Crédit Mutuel - LARPE	92 776 €	24 234 €	68 541 €	0 €
Emprunt Crédit Coopératif - Association	449 701 €	18 099 €	79 668 €	351 934 €
Total	550 487 €	48 094 €	150 459 €	351 934 €

Ne sont pas compris les dépôts et cautionnements reçus des usagers pour 6 816 € et les intérêts courus sur emprunts de 4 322 €.

L'emprunt souscrit par la Prévention auprès de la CAF d'un montant de 19 471 euros a été accordé à titre d'acompte sur les travaux. Le solde a été versé en 2019 pour un montant de 3 029 €, ce qui a porté le montant de l'emprunt à 22 500 euros sans intérêts, remboursable sur 10 ans avec un remboursement annuel de 2 250 €.

Un nouvel emprunt a été souscrit en juin 2023 pour l'acquisition des bureaux Ez Penottes, qui deviendra le nouveau siège de l'association. Cet emprunt s'élève à 488 000 €, remboursable sur 20 ans.

Précisions sur d'autres dettes

Dettes sociales et fiscales

Elles s'élèvent à 1 662 310 € et correspondent aux postes suivants :

Rémunérations dues	101 838 €
Dettes congés payés et charges sociales afférentes	833 809 €
CET	34 635 €
Personnel CAP – CDD	151 896 €
Organismes sociaux	448 108 €
Dettes fiscales	91 616 €

Autres dettes

Les autres dettes se montent à 174 715 €.

Elles correspondent essentiellement aux charges à payer pour un montant de 144 634 € et à des sommes dédiées aux usagers pour 30 081 €.

État des échéances des créances et des dettes

CA Etat des Échéances des Créances et des Dettes

Dossier : CON - CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

Libellé	Montant brut 2025	Moins d'un an	Un an et plus
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations(25-26)	0,00	0,00	0,00
Prêts (274)	236 983,00	0,00	236 983,00
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	355 188,21	31 544,21	323 644,00
Créances de l'actif circulant :		Moins d'un an	Un an et plus
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	914 291,64	914 291,64	0,00
Autres créances clients (4096,4097, etc)	52 621,46	52 621,46	0,00
Personnel et comptes rattachés (421,)	0,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	407,95	407,95	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	553 001,82	553 001,82	
Autres			
Charges constatées d'avance (486)	85 972,53	85 972,53	
TOTAL CREANCES	2 198 466,61	1 637 839,61	560 627,00

DETTES (b)		Moins d'un an	De 1 an à moins de 5 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires convertibles (161)	0,00			
Autres emprunts obligataires (163)	0,00			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	550 308,45	50 165,72	148 209,04	351 933,69
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	11 315,84	9 065,84	2 250,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	815 496,37	815 496,37	0,00	0,00
Personnel et comptes rattachés (421,)	834 782,27	834 782,27	0,00	0,00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	735 911,96	735 911,96	0,00	0,00
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	91 615,78	91 615,78	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	174 714,68	174 714,68	0,00	0,00
Produits constatés d'avance (487)	540 308,30	540 308,30	0,00	0,00
TOTAL DETTES	3 754 453,65	3 252 060,92	150 459,04	351 933,69

Informations relatives au Compte de résultat

Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)		
○ Adefo - Association	82 335.02 €	
○ Adefo – Service Le PAS - AIS		0,00 €
○ Adefo – Sadi Carnot – AIS	3 381.65 €	
○ Adefo – Blanqui - AIS	67 212,47 €	
○ Adefo – Multi accueil/Conseil Départemental - Parentalité	17 657.84 €	
○ Adefo - Althéa	16 203.98 €	
○ Adefo - Larpe		21 298.62 €
TOTAL	186 790.96 €	21 298.62 €
Résultat – gestion non contrôlée	165 492.34 €	
Gestion sous contrôle de tiers financeurs		
○ Adefo – CHRS Blanqui		15 148.45 €
○ Adefo - Siège	9 101.66 €	
○ Adefo - Service de Prévention Familiale	32 688.31 €	
○ Adefo – CHRS Sadi Carnot		10 257.38 €
○ Adefo – CHRS Le Pas		4 986.58 €
○ Adefo – Mineurs non accompagnés (MNA) COLLECTIF	94 733.52 €	
○ Adefo – Mineurs non accompagnés (MNA) DIFFUS		58 961.35 €
○ Adefo – Service AEDR		53 898.70 €
○ Adefo – Service ACT PEDIATRIQUES		1 942.18 €
○ Adefo – Service AEDJM	29 056.44 €	
TOTAL	165 579.93 €	145 194.64 €
Résultat – gestion contrôlée	20 385.29 €	
Résultat de l'exercice	185 877.63 €	

● Décomposition en euros du résultat Adefo AIS Blanqui d'un montant de 67 212,47€.

- Parents isolés et enfants de moins de 3 ans :	Excédent de	40 030.76 €
- Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile	Excédent de	7 432.36 €
- Action Logement	Excédent de	30 291.23 €
- Diagnostics Bailleurs	Excédent de	4 902.69 €
- CEJIR HCO	Excédent de	22 626.72 €
- Travaux Pension de famille	Déficit de	1 046.53 €
- Pension de famille	Déficit de	63 000.18 €
- LHSS VDS/HCO	Déficit de	100 002.43 €
- Urgence Taxi FVV en milieu rural	Déficit de	3 004.12 €
- Blanchisserie	Déficit de	1 168.13 €
- Restructuration Audit	Déficit de	324.09 €
- Veille sociale Psycho ARS	Déficit de	3 950.75 €

Toutes les autres sections analytiques présentent un résultat à zéro.

Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

Les établissements suivants sont sous contrôle de tiers financeur : CHRS Blanqui, CHRS Le Pas, CHRS Sadi Carnot, Service de Prévention Familiale, Service des mineurs non accompagnés Collectif et MNA DIFFUS, Service AEDR, Service ACT Pédiatriques, Service AEDJM et le Siège.

Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement

En euros	CHRS Blanqui	CHRS Le Pas	CHRS Sadi Carnot	Service de Prévention Familiale	Service AEDR	Mineurs non accompagnés (MNA) COLLECTIF	Mineurs non accompagnés (MNA) DIFFUS	Service AEDJM	Service ACT Pédiatriques	Siège
Résultat comptable	15 148 €	4 987 €	10 257 €	-32 688 €	53 899 €	-94 734 €	58 961 €	-29 056 €	1 942 €	-9 102 €
Reprise des résultats antérieurs										
Provision congés payés refusée	-92 670 €	-9 221 €	-23 526 €	-20 143 €	-5 104 €	-7 506 €	-13 279 €	1 640 €	-604 €	3 680 €
Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation	19 788 €		13 269 €	30 000 €						
Reprise sur réserve de compensation des déficits	57 734 €	4 235 €								5 421 €
Reprise d'une quote part de réserve affectée à l'investissement						50 000 €				
Résultat administratif	0 €	0 €	0 €	-22 832 €	48 795 €	-52 240 €	45 682 €	-27 417 €	1 338 €	0 €

Produits du compte de résultat

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Produits de tiers financeurs

Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Subventions

Les dépenses engagées avant que l'Association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

Tableau des subventions

Nature du concours ou de la subvention	CD	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	ARS/CPAM	Autres
Concours publics	3 185 848 €	3 252 524 €				
Subvention d'exploitation	592 622 €	6 006 916 €	111 848 €	98 170 €	381 427 €	61 862 €

* les Dotations globales (6 438 372 €) représentent 37.04 % des produits

- l'Etat finance par dotation globale les 3 CHRS : Blanqui (2 062 522 €), le Pas (160 737 €) et Sadi-Carnot (1 029 265 €), soit 3 252 524 €.

- le Conseil Départemental finance le service de la Prévention Familiale (814 789 €), le service AEDR (418 611 €), le service MNA Collectif (1 110 134 €), le service MNA Diffus (603 195 €) et le service AEDJM (239 119 €) soit 3 185 848 €.

Les subventions accordées ont baissé de 126 713 €. Cette variation s'explique de la façon suivante :

		2025	2024	variation
74102000	SUBVENTION MINISTERE JUSTICE	55 360,00	86 540,00	-31 180,00
74103000	SUBVENTION ALT	373 473,75	310 989,35	62 484,40
74104000	SUBVENTION FNAVDL	437 802,00	369 432,00	68 370,00
74105000	SUBVENTION FIPDR	35 000,00	38 000,00	-3 000,00
74106000	SUBVENTION DREETS	63 490,00	58 490,00	5 000,00
74107000	SUBVENTION DRDFE	210 383,00	331 758,78	-121 375,78
74108000	SUBVENTION DDETS	4 831 407,18	4 909 373,66	-77 966,48
74120000	SUBVENTION DU DEPARTEMENT	592 622,00	617 891,00	-25 269,00
74130000	SUBVENTIONS MAIRIES, CCAS, COM COM	111 848,00	151 678,08	-39 830,08
74140000	SUBVENTION CPAM/ARS	381 426,59	266 435,11	114 991,48
74160000	SUBVENTION CAF	98 170,08	180 658,72	-82 488,64
74840000	AIDE FORFAITAIRE A L'APPRENTISSAGE	11 333,28	17 500,00	-6 166,72
74880000	SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	18 000,00	22 500,00	-4 500,00
74700000	QP SUB INVESTISST VIREE AU RESULTAT	32 528,55	18 311,04	14 217,51
	Total	7 252 844,43	7 379 557,74	-126 713,31

* les Subventions (7 252 844 €) représentant 41.72 % des produits,

Les subventions de l'Etat d'un montant total de 6 006 916 €

La DDETS finance à hauteur de 4 831 407 € les actions suivantes :

- **L'investigation, l'accueil, l'orientation dans le cadre du SIAO**, action que l'ADEFO exerce au nom de l'Etat et en collaboration avec toutes les associations intervenant en faveur des populations défavorisées pour l'orientation de celles-ci.
- **L'urgence et les structures qui lui sont liées**, les migrants, l'abri de nuit, les femmes victimes de violence, l'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective (SAM)
- **Le logement** avec la pension de famille, le logement d'abord à Dijon, l'agglomération dijonnaise, le Val de Saône et la Haute Côte d'Or
- **L'élection de domicile des personnes sans résidence stable, la mise à l'abri des personnes seules vulnérables**,
- **L'hébergement des demandeurs d'asile (HUDA)**
- **La coordination** du parcours d'accompagnement global des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) hébergés ou domiciliés sur le CHRS d'Urgence Sadi Carnot
- **Aide de l'état pour la prime SEGUR.**

La DDETS soutient également l'ALT pour 373 474 €.

La DREETS subventionne le dossier « Mieux Manger pour tous » pour 58 490 € et la précarité menstruelle à hauteur de 5 000 €.

La DRDFE, quant à elle, finance le CPCA pour 156 096 €, le petit collectif FVV pour 26 500 €, l'accompagnement à la sortie de prostitution : 24 787€, des aides pour ALTHEA pour 3 000 €.

Le FIPD aide ALTHEA pour 35 000 €.

Le FNAVDL apporte son soutien à hauteur de 437 802 €. (Le FNAVDL bailleurs pour le service SEAL pour 263 984 € et 173 818 € par le FNAVDL pour le dispositif logement)

Le ministère de la justice a attribué 75 360 € à LARPE pour maintenir ou restaurer des liens entre un parent et l'enfant dans le cadre de rendez-vous volontaires ou ordonnés par les juges.

Il a également subventionné ALTHEA à hauteur de 10 000€ pour maintenir et développer les interventions thérapeutiques auprès des auteur(e)s de violences conjugales et familiales dans le cadre des groupes de paroles à visée thérapeutique, des entretiens individuels et des stages de responsabilisation.

Cependant, ce ministère a annulé une subvention à recevoir de 2024 à hauteur de 20 000€, ce qui met ALTHEA en difficulté.

Les subventions du Conseil Départemental d'un montant total de 592 622 € financent :

- La petite enfance pour le travail sur la **parentalité**,
- Les **parents isolés avec enfants de moins de 3 ans**,
- L'évaluation sociale pour les **ménages menacés d'expulsion** de leur logement par des travailleurs sociaux, dans le cadre des diagnostics CCAPEX,
- Les taxis mis à disposition des personnes victimes de violence en milieu rural,
- La subvention de fonctionnement apportée à ALTHEA

La CAF accorde des subventions d'un montant total de 98 170 €, sans compter les prestations de service universel (PSU) à hauteur de 389 586 €. Cela finance les actions menées par :

- Le multi accueil
- ALTHEA
- LARPE
- La prévention familiale

L'ARS et la CPAM ont financé à hauteur de 381 427 € les actions suivantes :

- Financement par l'ARS :
 - Des postes de psychologues sur les 3 CHRS pour 70 554 €
 - De la grappe numérique pour 78 651 €
 - Des ACT pédiatriques pour 208 382 €
 - De l'addictologie en VDS d'un montant de 19 839 €
- Financement par la CPAM :
 - Des interventions thérapeutiques auprès des auteur(e)s de violences conjugales et familiales pour 4 000€

Des subventions pour un montant total de **111 848 €** ont été accordées par les **collectivités** pour :

- le soutien scolaire au Service de Prévention Familiale par **la ville de Dijon** pour 13 700 €.
- la prise en charge des remboursements d'emprunt de la maison de Larpe sous forme de subvention de fonctionnement par **la ville de Dijon** pour 30 000 €.
- Le financement d'un poste de secrétariat au SIAO21 pour 29 750 € par **DIJON METROPOLE**
- Le financement de mesure CCAPEX pour 22 000 €.
- Le soutien au fonctionnement de l'établissement Althéa par le CCAS de Chenôve, Dijon métropole et la mairie de Dijon pour un montant total de 3 700 €.
- La communauté de communes du Val de Saône avec 10 000 €.
- La commune de Genlis : 4 000 €

Diverses autres subventions ont été accordées pour **61 862 €** :

- Aide à l'embauche de jeunes en contrats d'alternance ou de professionnalisation pour 11 333€
- La Fondation de France pour le SIAO à hauteur de 15 000 €
- La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) pour un projet de créativité sur le CHRS BLANQUI à hauteur de 3 000€
- La quote part de subvention d'investissement s'élève à 32 529€

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions

Reprises

— Sur dépréciation de créances : 10 461 €

— Sur provisions pour risques et charges : 184 023 €

La reprise de provision sur la dépréciation de créances concerne essentiellement l'établissement Blanqui. La reprise sur provision pour risques et charges concerne le réajustement du calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur l'année 2025 s'élève à - 8 527 €. Cela correspond aux éléments suivants :

Provisions

La dotation concernant les provisions réglementées relatifs à des produits financiers s'élève à 8 527 €.

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes sur l'année 2025 s'élève à 30 451 €.

Informations relatives aux dirigeants

L'Association a un budget annuel supérieur à 150 000 € et reçoit plusieurs subventions de l'État, de collectivités territoriales dont le montant est supérieur à 50 000 €

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature », hors les départs (Directrice SIAO et DAF), s'est élevé à 208 385 € en 2025. La Directrice générale a bénéficié de janvier à mars 2025 d'un véhicule de fonction (soit 464.49 € brut).

Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie, en ETP (hors stagiaires rémunérés et contrats aidés).

	Personnel salarié
Cadres	27.42
Agents de maîtrise et Techniciens	85.54
Employés/Ouvriers	74.03
Total	186.99

Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Un emprunt de 83 000 € a été contracté en 2011 pour les travaux de rénovation de l'immeuble situé à Genlis. Une garantie a été prise sur l'emprunt par la souscription au fonds de garantie mutuel des organismes sanitaires et sociaux à hauteur de 3% soit 2 490 € en 2011.

Au 31 décembre 2025, la valeur est de 1 444.52 €.

Un emprunt de 387 000 € a été contracté en 2009 par l'Association LARPE pour le financement d'une maison d'accueil et des travaux d'aménagement à Dijon. Dans le cadre de la fusion, ce bien a été repris. Une garantie a été prise sur l'emprunt par la caution de la ville de Dijon.

Un emprunt a été souscrit en juin 2023 pour l'acquisition des bureaux Ez Penottes, qui deviendra le nouveau siège de l'association. Cet emprunt s'élève à 488 000 €, remboursable sur 20 ans. Une garantie a été prise par un nantissement sur compte-titres à hauteur de 97 600 €.